

## DELIBERATION DD2025\_044

Nombre de membres du conseil en exercice	
en exercice	83
Présents	57
Votants	71
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### BILAN D'ACTIVITÉ 2024 DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

## BILAN D'ACTIVITÉ 2024 DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux dispose aujourd'hui de 6 aires permanentes d'accueil des gens du voyage (80 places) et 2 terrains de grand passage (130 places) conformément au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.

**Que** cette conformité permet à chaque commune du Grand Périgueux de bénéficier des procédures accélérées en cas de stationnement illicites.

**Que** comme chaque année, le bilan de l'accueil des gens du voyage est réalisé pour 2024 (et détaillé en annexe)

### 1/ Des éléments significatifs :

- Une fréquentation en baisse en 2024 avec 346 ménages accueillis, ce qui représente 915 personnes dont 37% sont des enfants de moins de 18 ans. Le nombre d'enfants reste stable et cela rappelle l'importance des enjeux liés à la scolarisation qui représente une grande partie du travail de l'accompagnement social.
- Les durées de séjour tendent à s'allonger d'année en année. En 2024, les séjours de - de 15 jours se raréfient au profit de séjours plus longs (2% de 6 mois à 1 an / 68% de 15 jours à 6 mois). Comme au niveau national, on constate une sédentarisation sur les aires ce qui entraîne des difficultés à faire respecter les durées de séjour conformément au décret.
- Le Grand Périgueux a accueilli 16 groupes sur les deux terrains de grand passage : 12 sur Sanilhac (309 caravanes) et 5 sur Champcevinel (143 caravanes). En majorité, les arrivées sont prévues en amont dans le cadre des demandes officielles de l'Association des Grands Passages (AGP). Nous recevons aussi des groupes de commerçants généralement sur l'aire de Champcevinel (capacité de 30 caravanes) en début et fin de saison.
- En ce qui concerne l'accompagnement social, les deux animatrices ont quitté le centre social Saint-Exupéry au 1<sup>er</sup> semestre. Depuis septembre 2024, l'équipe est renouvelée par un binôme d'une éducatrice spécialisée et d'un conseiller en économie social et familial. Pendant cet intervalle, il n'y a plus eu de visites sur les aires. Cependant, en 2024, 75 personnes ont été accompagnées (contre 118 l'année précédente) et 807 interventions se sont déroulées au centre social, sur site.
- Le budget reste maîtrisé avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 376 223€ (y compris la masse salariale et l'accompagnement social) et 238 379€ de recettes propres, malgré la baisse de la subvention du Département (de 63 580€ à 38 400€).

### 2 / Plusieurs faits marquants au cours de cette année 2024 :

- Renouvellement de l'équipe du Grand Périgueux avec 3 gestionnaires et une responsable, depuis septembre 2024, l'équipe retrouve un équilibre.
- Actualisation du Schéma départemental :

- A l'issue de la concertation engagée entre les différents partenaires (DDET, DDT, DDET SPP), Département, EPCI, ARS, DSDEN, Centre social

départemental 2024-2029 a été approuvée par la préfecture le 21 janvier 2025.

- La prescription du schéma concerne le maintien des aires existantes en réduisant la capacité totale à 72 places et en transformant une ou plusieurs aires d'accueil en terrains locatifs de 8 places au total.

### 3 / Les perspectives pour 2025

- De l'investissement supplémentaire : Le plan de relance 2 permet la transformation d'un emplacement par aire en emplacement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées. Sur l'aire de la Rampinsolle, un ancien local est réhabilité en local à vocation sociale. Certains accompagnements pourront se faire en toute confidentialité.
- La réflexion sur les logements adaptés et les terrains familiaux. C'est un travail qui va être mené en 2025 en vue de transformer une aire d'accueil en terrain familial pour un total de 8 places afin de répondre à la prescription du schéma départemental.

Que par ailleurs, 8 logements adaptés PLAI restent à réaliser sur la commune de Périgueux.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte de la présentation du bilan 2024 des aires d'accueil des gens du voyage.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 